



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 26150

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la relance du dossier médical personnel (DMP), enjeu majeur pour les professionnels de santé comme pour les patients. Souhaitant s'impliquer dans la relance de ce dossier, le Conseil national de l'Ordre des médecins a dernièrement publié un livre blanc afin de présenter ses propositions pragmatiques sur le sujet, alors que les technologies de l'information participent aujourd'hui à l'amélioration de la qualité des soins et contribuent de plus en plus aux progrès de la médecine. Aussi, il souhaiterait savoir si, comme le suggère la mission de relance sur le DMP, elle entend associer l'Ordre des médecins aux trois niveaux du nouveau dispositif de gouvernance rénovée des systèmes d'information de santé que sont le comité de surveillance éthique des systèmes d'information de santé, le Conseil national des systèmes d'information de santé et enfin le Conseil de surveillance d'une agence pour le développement des systèmes d'information de santé partagés.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26150

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5582

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)